

**COMPTE-RENDU DU CHSCTA**  
**Académie de Rennes**  
**Mardi 17 mars 2020**

La réunion se faisait en audioconférence.

Elle a démarré à 9h30, puis des problèmes techniques ont contraint à son arrêt à 10h.

**Présents :**

Représentants de FO, FSU, CFDT, UNSA au CHSCTA, représentant invité de la CGT, recteur, secrétaire général du rectorat, directrice des ressources humaines du rectorat, conseiller de prévention académique, secrétaire général de la DSDEN 22, directeur des affaires régionales

**Interventions de l'administration :**

- confinement

Les consignes sont simples (Président de la République, Ministre de l'intérieur qui se sont exprimés hier soir). Nous allons vers un véritable confinement, la plupart des personnels seront chez eux. Les lignes téléphoniques seront renvoyées vers les gestionnaires. Un service minimum sera assuré au rectorat pour permettre de répondre aux questions. Les EPLE seront en service minimum (chef d'établissement).

- chaîne des consignes

Des consignes vont arriver du ministère (réunion des secrétaires généraux de rectorat à 11h, réunion directeur avec le ministre à 14h30). Le rectorat va lui aussi faire passer des consignes. Un point journalier est fait avec les préfets départementaux et le préfet de région. Le recteur insiste sur son souci de consignes communes, et non contradictoires.

- accueil des enfants de soignants

Les regroupements seront organisés par les DASEN et les collectivités. Hier 3688 élèves étaient accueillis et 1700 personnels mobilisés. Le recteur a le souci que ce ne soit pas toujours les mêmes personnels qui accueillent les enfants de soignants.

- ENT

Le recteur évoque les problèmes de saturation des réseaux hier, en expliquant que les adaptations seront faites, que la poursuite de la continuité pédagogique doit se faire. Le recteur fait passer le message d'indulgence à avoir vis-à-vis de l'éducation nationale, eu égard à la situation. Il préconise la bienveillance dans les deux sens, demande de bienveillance des usagers et des supérieurs hiérarchiques envers les personnels, demande de bienveillance des enseignants envers les élèves. Selon lui, la profusion d'outils va poser question.

- circulation

Le ministère de l'éducation nationale va faire circuler une fiche préremplie.

- instances

Les comités techniques (CTA, CTSD qui ne se sont pas tenus) vont avoir lieu à distance. Des documents vont être envoyés. Le mouvement des personnels va également se dérouler.

## **Voici les notes préparatoires FO à ce CHSCTA :**

Ces points n'ont donc pas pu être défendus.

### CONSIGNES

#### **- en finir avec les consignes contradictoires**

Des chefs d'établissement imposent la venue, respect du volontariat !!! Des réunions se sont tenues hier dans des écoles. Le 1/4 des élèves accueillis dans une école des Côtes-d'Armor hier. Un maire demande que les enseignants fassent un service minimum pour accueillir les élèves des parents qui le souhaitent...

Anxygène pour les collègues : véritable panique de certains.

D'autres minimisent le risque, font de l'accueil des enfants de soignants et de la continuité pédagogique la priorité.

Que vaut la continuité pédagogique face à une vie !

La consigne « rester le plus possible chez soi » pour éviter d'aggraver la propagation du virus (SMS cette nuit GOUV.FR) doit s'appliquer à tous les personnels de l'Éducation Nationale !

« *C'est la guerre* » dit le président mais il n'y a aucune arme fournie pour ceux qu'on envoie au front. Mise en danger des personnels, en particulier de ceux qui vont accueillir des enfants de soignants. FO conseille d'utiliser le droit de retrait (sens du communiqué intersyndical CGT-FSU-FNEC FP FO-SNALC-SUD-FAEN du 15 mars : « *Si le Ministre s'en tenait à ces injonctions, les personnels pourraient être amenés à user légitimement de leur droit de retrait* »).

Demande de confinement total pendant 15 jours.

#### **- télétravail, cela ne s'improvise pas, il y a des risques psycho-sociaux (RPS)**

Les textes réglementaires imposent organisation de travail, matériel à disposition, volontariat, pas plus de 3 jours par semaine...

Nous demandons le respect de ces textes, en premier lieu le volontariat.

### PROTECTION DES PERSONNELS

#### **- consignes concernant la désinfection des établissements ?**

Les tableaux à faire remonter à l'administration recensent 2 choses, l'accueil des enfants de soignants, la mise en place du télétravail.

Rien sur la désinfection des locaux.

#### **- moyens matériels de protection des collègues volontaires ?**

Rien non plus sur le matériel à disposition pour se protéger (masques, gel hydroalcoolique...)

Des volontaires, il y en a, il faut les protéger.

Les consignes les plus nettes doivent être données : des élèves dont un seul parent est soignant n'ont pas de raison d'être accueillis, la FAQ ministérielle parle d'attestation sur l'honneur de ne pas avoir d'autre moyen de garde, le ministre disait en interview sur France Info dimanche matin que l'accueil ne concernait que les enfants de 2 parents soignants (cela doit être transmis par le rectorat).

## DEMANDES FO AU RECTORAT

### **Demandes au rectorat de consignes claires :**

- les personnels restent chez eux, la présence pour assurer la continuité pédagogique ou administrative (par exemple, préparation d'enveloppes de devoirs pour les élèves qui n'ont pas accès à internet) doit cesser
- le télétravail se fait sur la base du volontariat
- l'accueil d'enfants de soignants se fait sur la base du volontariat
- les conditions d'accueil d'élèves (uniquement les enfants dont les 2 parents sont soignants et attestent ne pas avoir de moyens de garde) doivent être précisées
- les personnels volontaires pour accueillir ces enfants (enseignants, personnel territorial) doivent savoir que des consignes leur seront données (regroupement, règles de sécurité...)

### **Demandes de protection des personnels :**

« *C'est la guerre* » dit le président mais il n'y a aucune arme fournie pour ceux qu'on envoie au front. Mise en danger des personnels, en particulier de ceux qui vont accueillir des enfants de soignants. Si rien n'est fait pour garantir la santé des agents, FO conseille d'utiliser le droit de retrait (sens du communiqué intersyndical CGT-FSU-FNEC FP FO-SNALC-SUD-FAEN du 15 mars : « *Si le Ministre s'en tenait à ces injonctions, les personnels pourraient être amenés à user légitimement de leur droit de retrait* »).

FO revendique :

- l'intervention de notre administration auprès des collectivités pour vérifier que les locaux utilisés sont bien désinfectés
- la mise à disposition de matériel de protection pour les volontaires présents dans les établissements (masques, gel hydroalcoolique...)
- la surveillance médicale : s'assurer que tout agent à risque ne viendra pas au travail